

AOÛT 2020

RÉFÉRENTIEL

POUR UN RETOUR SÉCURITAIRE EN CLASSE DE DANSE

Avancer.
S'adapter.
Enseigner.

age
de

À propos de ce référentiel

Aspects légaux et adaptatifs



Les membres du CA de l'AQEDÉ ont mis sur pied cet outil référentiel en se basant sur les recommandations ministérielles. Dans le but de faciliter votre retour au travail, ce document vous permettra sans doute de bonifier et mieux organiser la danse dans votre milieu.

Cependant, chaque milieu scolaire devra s'adapter selon ses ressources humaines, logistiques et matérielles. Les directions d'établissement seront responsables de déterminer la façon dont les mesures devront être appliquées en fonction de chaque contexte.

AOÛT 2020



Table des matières

Sujets abordés en lien avec l'enseignement de la danse en milieu scolaire.

- 4 Spécificités de l'organisation scolaire au secondaire
- 5 Mesures sanitaires: corps
- 6 Mesures sanitaires : corps (couvre-visage)
- 7 Mesures sanitaires : corps (désinfection des locaux)
- 8 Mesures sanitaires : espace (aménagement des locaux)
- 9 Mesures sanitaires : temps
- 10 Relation entre les partenaires
- 11 Structure : Activités parascolaires et périodes de récupération
- 12 Planification
- 13 Médiagraphie
- 14 Crédits



Spécificités de l'organisation scolaire au secondaire

Les projets pédagogiques particuliers sont possibles, dans la mesure où les consignes sanitaires à mettre en place sont respectées. Il s'agit d'une décision locale, en concertation avec les partenaires concernés.

1re, 2e et 3e secondaire

- Retour à l'enseignement de l'ensemble des matières (y compris les programmes du domaine des arts ainsi que l'éducation physique et à la santé).
- Accès adapté aux aires communes (gymnase, locaux de musique, cafétéria, etc.) dans le respect des mesures sanitaires.
- Réaménagement des horaires et des projets particuliers en fonction du principe des groupes-classes stables, chaque élève restant avec son groupe, peu importe les cours suivis.

4e et 5e secondaire

Deux options sont offertes aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires en fonction de leur réalité et des besoins identifiés au sein de leur milieu.

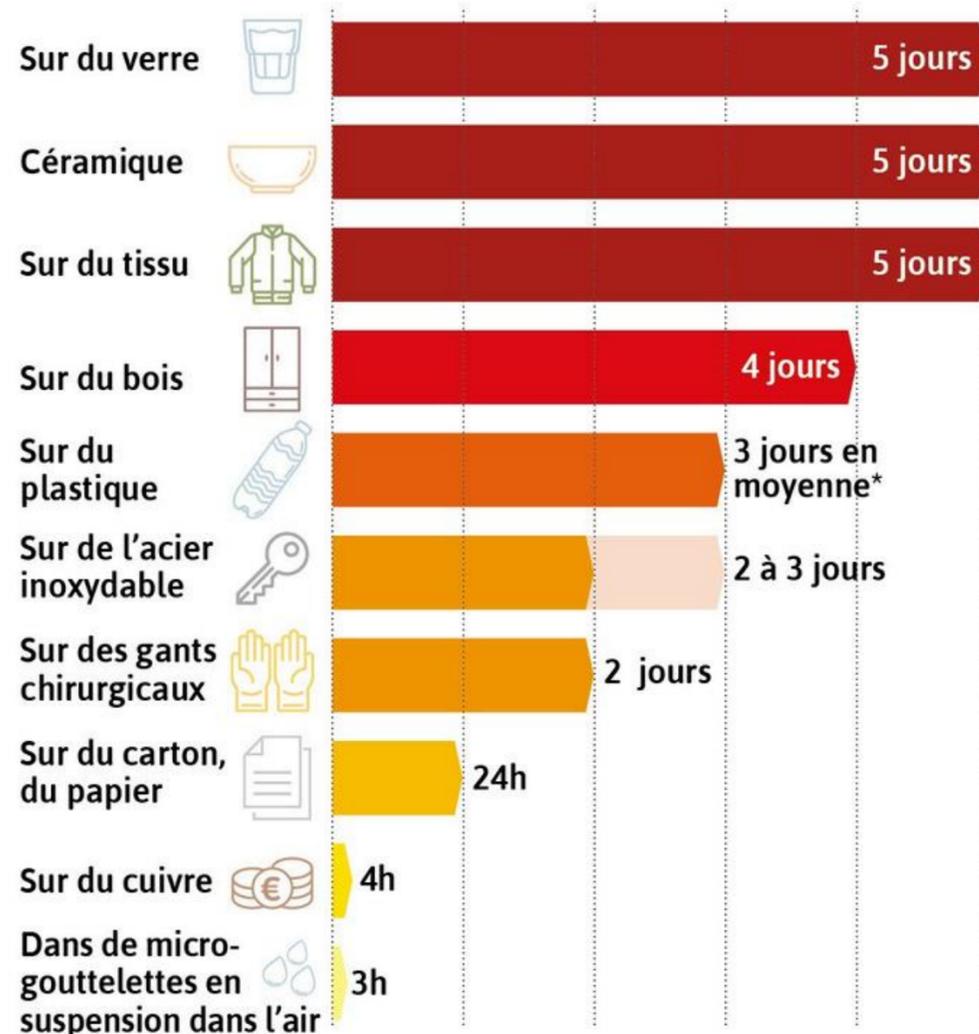
- Option 1: Organisation sur le même principe que les élèves de 1re, 2e et 3e secondaire, c'est-à-dire que les horaires seront réaménagés en fonction du principe des groupes-classes stables.
- Option 2: Si le réaménagement de l'horaire des cours (dont les cours à option et les projets particuliers) est impossible pour respecter le principe des groupes-classes stables: présence des élèves dans les établissements le plus souvent possible, avec un seuil minimum de 50 % du temps habituellement prescrit pour chacune des matières, selon des modalités à définir localement et en fonction des spécificités de chacun des milieux; enseignement de l'ensemble des matières (y compris l'éducation physique et à la santé, et les programmes du domaine des arts); services éducatifs en ligne et travaux à la maison à prévoir pour les jours où l'élève n'est pas en classe.

Mesures sanitaires: corps

CORONAVIRUS

LA DURÉE DE VIE DU VIRUS COVID-19

Selon l'endroit où il se trouve, la durée de vie du virus varie de 2 heures à 9 jours. Mais sa survie dépend aussi du taux d'humidité et de la température ambiante.



*jusqu'à 5 voire 9 jours si taux d'humidité faible et température basse.

Source: étude de la Ruhr University (Allemagne) - Journal of Hospital Infection.



Les enseignant.e.s ont la responsabilité de veiller à ce que les élèves respectent les mesures sanitaires dont l'étiquette respiratoire: tousser dans son coude, se laver les mains après s'être mouché, ne pas se mettre les mains dans le visage, etc.

Puisque le lavage des mains fréquent est une des mesures les plus efficaces pour se protéger collectivement contre la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Québec insiste sur l'importance de procéder à celui-ci de façon régulière, c'est à dire en début et en fin de journée, avant et après les repas, avant et après les pauses et les récréations. Lavez-vous donc les mains le plus souvent possible avec de l'eau et du savon (en les frottant pendant au moins 20 secondes) ou avec du produit antiseptique et veillez à ce que vos élèves fassent de même.

Conformément au tableau sur la durée de vie du virus sur les différentes surfaces, l'AQEDÉ suggère les bonnes habitudes suivantes tant pour l'enseignant.e que pour les élèves:

- 1- Chausser ses pieds de chaussettes ou chaussures qui ne sont portées qu'à l'intérieur du local de danse.
- 2- Laver les vêtements portés après chaque journée de travail (inciter les élèves à en faire autant).
- 3- Laisser les documents recueillis (copies d'élève) en «quarantaine» pendant au moins 24h avant de les manipuler et se laver les mains après les avoir recueillis.
- 4- Prévoir au moins 2 masques par journée de travail.

Mesures sanitaires: corps (couvre-visage)

L'obligation de porter un couvre-visage et ses modalités dépendent de l'âge du principal concerné. Voici les recommandations émises par le gouvernement pour les différents groupes d'âge.

Élèves du préscolaire: Non obligatoire, mais permis.

Élèves de la première à la quatrième année du primaire inclusivement: Non obligatoire, mais recommandé.

Élèves de cinquième et sixième année du primaire et élèves du secondaire: Obligatoire hors des salles de classe, lors des déplacements et dans les aires communes (en présence d'élèves appartenant à un autre groupe-classe).

La responsabilité de fournir un couvre-visage revient aux parents.

Enseignant.e

Au préscolaire, le port du couvre-visage est obligatoire en classe, où la distanciation physique n'est pas requise avec les élèves.

Pour tous les autres niveaux scolaires du primaire et du secondaire, le port du couvre-visage par le personnel n'est pas obligatoire si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves.

Donc, si l'enseignant.e de danse s'assure de conserver la distance réglementaire avec ses élèves, il est possible de retirer son masque. Comme cette mesure est difficile à envisager dans de nombreux cas, étant donné la promiscuité présente en classe de danse ainsi que les dimensions des locaux, des enseignant.e.s seront contraint.e.s d'enseigner en portant un couvre-visage.

Notez que certaines écoles peuvent également imposer le port de la visière ou lunette de sécurité lorsqu'une trop grande proximité physique est observée. Il revient à votre direction d'établissement d'établir ces modalités.

Mesures sanitaires: espace (désinfection des locaux)

Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel pédagogique sont des mesures sanitaires essentielles contre la propagation du virus. Chaque établissement est responsable de son protocole sanitaire et de l'achat des produits. Tel que recommandé par le gouvernement du Québec, le nettoyage des sols, poignées de porte, interrupteurs, etc., devra être réalisé par l'équipe d'entretien de l'école et selon le protocole sanitaire mis en place dans l'école. Notez qu'il est important de faire alliance avec la direction quant au processus de nettoyage et de créer des ententes locales temporaires pour la durée de l'urgence sanitaire.

Dans le contexte spécifique de la danse, puisque la désinfection détruit ou inactive les agents infectieux, il est recommandé que le plancher et les surfaces soient désinfectés après chaque passage d'un groupe-classe. Également, si les activités pédagogiques proposées requièrent la manipulation de matériel ou d'équipement (matelas, balles, élastiques, barre etc.) il est essentiel que ceux-ci soient désinfectés entre chaque utilisation.

Matériel de désinfection

L'AQEDÉ demande que les directions d'établissements rendent disponibles le matériel nécessaire à la désinfection du local et du matériel utilisé, soit : produits nettoyants et désinfectants, moppe.s, chaudière.s, sèche-plancher (au besoin), panneau de signalisation de plancher glissant, gants, lingettes désinfectantes en quantité suffisante et chiffons en microfibre (plusieurs établissements sont munis des laveuses). Des affiches indiquant les surfaces désinfectées ou à nettoyer peuvent également être utiles.

Gestion du matériel

L'AQEDÉ suggère d'épurer les classes et de réduire le nombre d'objets pouvant être manipulés par les élèves. Cela évitera que les élèves touchent à plusieurs objets non-essentiels au déroulement du cours de danse et diminuera le temps alloué au nettoyage et désinfection du local après chaque groupe. Il peut être envisagé de remplacer le matériel fourni par l'école par une alternative de la maison. Par exemple, un tapis peut être remplacé par une serviette personnelle.

Mesures sanitaires: espace (aménagement des locaux)

Utilisation de l'espace

En conformité avec les annonces faites par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), il n'y a pas de restriction quant à l'utilisation du sol et aux déplacements (traversées, diagonales) pendant une classe de danse.

Aération

Selon les guides de recommandations des fédérations sportives, il est recommandé que, lors de la pratique d'activités physiques, le local dispose d'un système de ventilation adéquat. Puisque plusieurs salles de danse n'en sont pas munies, le MCC, en réponse aux préoccupations du RQD stipule que : « Dans l'absolu, c'est la ventilation qui doit être adéquate. Il est possible d'ouvrir la fenêtre. Sinon, le studio doit être conforme à la réglementation de la Régie du bâtiment et de la CNESST .» Dans un local sans fenêtre et sans système d'aération, un.e enseignant.e pourrait, par exemple, diminuer l'intensité du travail physique, limiter les déplacements, conserver une distanciation importante entre les élèves ou même demander aux élèves de porter un masque afin d'offrir un environnement plus sécuritaire.

Vestiaires

Les vestiaires où se changent les danseurs et où se croisent ceux issus de plusieurs groupes-classes sont souvent exigus. L'AQEDÉ suggère d'établir un horaire pour que les élèves ne se croisent pas et qu'un temps de nettoyage puisse être aménagé en même temps que la désinfection du local, soit entre chaque utilisation. Si cet horaire n'est pas possible, le port du masque sera de mise.

Quoi qu'il en soit, nous jugeons plus sécuritaire d'exiger le port du masque en tout temps dans les vestiaires afin de minimiser la propagation des gouttelettes. Le masque peut alors être épinglé aux vêtements de danse pendant le cours pour éviter que celui-ci soit contaminé ou posé par terre.

Certaines écoles proposent des alternatives pour éviter les passages au vestiaire, soit:

- 1- Porter ses vêtements de danse toute la journée lorsque ce cours est à l'horaire (non idéal avec la puberté).
- 2- Ne pas se changer pour le cours de danse (en dernier recours).
- 3- Se changer à même le local de danse.

Il est plus sécuritaire de mettre les vêtements dans un étui, un contenant hermétique ou un bac (personnel ou à nettoyer à chaque utilisation).

Mesures sanitaires: TEMPS



Nettoyage

Les périodes de danse devront être écourtées afin de prévoir le temps nécessaire pour l'application de ces mesures. Selon les dimensions du local et des surfaces à nettoyer, ce temps peut varier entre 5 et 15 minutes.

Nous recommandons de mettre à profit les élèves dans le processus de nettoyage afin d'optimiser le temps de classe et de les sensibiliser aux mesures sanitaires. Soyez attentifs aux initiatives de votre école (comité-ménage, initiatives entrepreneuriales) pour valoriser la responsabilisation des élèves dans le processus de désinfection.

Routines

Il sera important de considérer, dans les routines d'entrée et de sortie de classe, l'enseignement des comportements attendus en lien avec les mesures sanitaires. Des affiches aide-mémoire peuvent être utilisées en guise de rappel des procédures.

RELATION ENTRE LES PARTENAIRES

Contacts physiques et distanciation

Au sein d'un groupe-classe fermé, la distanciation physique n'est pas requise.

Toutefois, la distance entre l'enseignant.e (sans couvre-visage) et ses élèves doit demeurer de deux mètres. La distance recommandée entre les sous-groupe (par exemple, lors des déplacements) est d'un mètre. Cette mesure s'applique que l'activité ait lieu à l'intérieur ou à l'extérieur.

Les recommandations de la CNESST en lien avec la profession de danseur stipulent que les exercices comportant une certaine proximité ou des contacts physiques sont à éviter, sinon les danseurs doivent porter un masque de procédure et une protection oculaire.

Pour sa part, la fédération de Cheerleading limite le temps de contact physique à 10 minutes par séance, et ce en silence pour éviter la propagation de gouttelettes; règle que plusieurs studios de danse de loisirs ont choisi d'appliquer.

Par souci de sécurité pour tous, la position de l'AQEDÉ est d'éviter le plus possible les contacts physiques entre les danseurs, de créer des bulles de travail pendant une longue durée (ex: une étape) ou de créer de courts moments en portant le masque.

Toutefois, soyez conscients qu'il pourrait y avoir certaines réticences de la part d'élèves ou de parents dans un contexte où la distanciation sociale est mise au premier plan.

Culture à l'École

Le programme *Culture à l'école*, géré par le ministère de l'Éducation (ME), prévoit que des activités (volet Ateliers culturels à l'école) peuvent être offertes à distance si une situation particulière le justifie.

Étant donné que la crise sanitaire en soi est une situation exceptionnelle, les ateliers à distance seront donc admissibles à ce volet du programme pour l'année scolaire 2020-2021. Si une activité en présence s'avère réalisable, en respectant les normes de la santé publique émises par le ME, elle serait toutefois à privilégier.

Pour toute question, vous êtes invités à communiquer avec votre direction régionale du ministère de la Culture et des Communications.

Sorties culturelles

Les sorties sont possibles, dans la mesure où les consignes sanitaires à mettre en place sont respectées. Il s'agit d'une décision locale, en concertation avec les partenaires concernés. Lors de sorties culturelles, les principales mesures sanitaires sont donc prises en charge par la compagnie de transport et le lieu visité. Cependant, le port du couvre-visage à l'intérieur de l'autobus est sur une base volontaire pour l'éducation préscolaire et pour les élèves jusqu'en 4^e année et obligatoire pour ceux de la 5^e année jusqu'à la fin du secondaire.

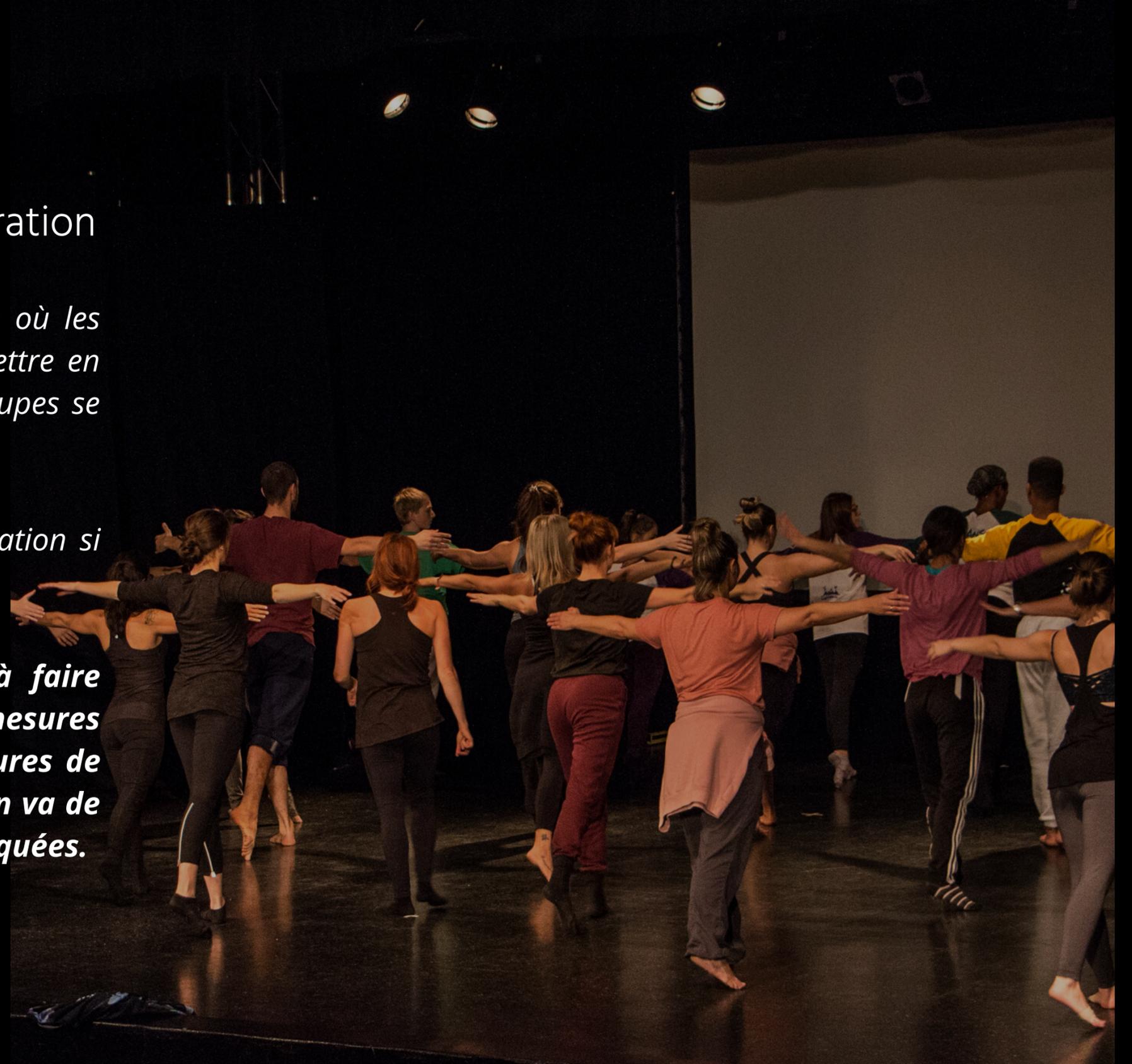
STRUCTURE

Activités parascolaires et périodes de récupération

Les activités parascolaires sont possibles, dans la mesure où les consignes sanitaires et les mesures de distanciations à mettre en place sont respectées. Lorsque des élèves de plusieurs groupes se côtoient, le port du masque est de mise.

Les mêmes mesures s'appliquent aux périodes de récupération si des élèves de différents groupes se côtoient.

L'AQEDÉ encourage les directions d'établissement à faire preuve de cohérence quant à l'application des mesures sanitaires exigées tant en classe qu'en dehors des heures de classe puisqu'il s'agit des mêmes lieux et individus. Il en va de la sécurité de tous et de la crédibilité des mesures appliquées.



Planification adaptée

Dans le contexte de la pandémie, l'AQEDÉ vous invite à :

- Adapter la planification des situations d'apprentissage et des contenus enseignés en fonction des mesures sanitaires.
- Initier les élèves à l'environnement numérique choisi par son établissement (ex. : TEAMS, Zoom, etc.) pour la remise des travaux, devoirs, communications aux parents afin de mettre en place des balises en cas de confinement.
- Faire une plus grande place à l'appréciation qui comporte moins de risques dans les circonstances actuelles.
- Recueillir le plus de traces possibles dans l'optique d'un éventuel confinement.

Planification de spectacles

Il est possible de prévoir un spectacle dans la mesure où les recommandations suivantes sont respectées.

En date du 25 août 2020, le nombre maximal de personnes permis dans certains lieux publics intérieurs est de 250. Cette mesure s'applique aux salles de spectacles.

La distance de 1,5 mètre entre les personnes s'applique dans les lieux où les personnes sont assises, relativement immobiles et parlent peu ou pas, c'est donc le cas des salles de spectacle. Comme pour les rassemblements dans les lieux privés, la distanciation physique ne s'applique pas aux personnes provenant d'un même ménage.

Dans les lieux où il y a une circulation accrue, tels que les aires communes ou les files d'attente, la distance à respecter entre les personnes demeurera 2 mètres. Dans ces circonstances, le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire dans les lieux intérieurs pour les personnes de 12 ans ou plus. Les consignes sanitaires doivent également être respectées.

Médiagraphie

Ce document contient des passages tels quels, tronqués et/ou reformulés tirés des références suivantes.

1. *Aménagement des locaux, https://www.quebecdanse.org/wp-content/uploads/2020/05/relance_chaine_danse_sante_securite_rqd_public-2020-05-28.pdf , <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c53613>
2. AQESAP, https://www.agesap.org/client_file/upload/Referentiel_du_plan_de_retour_en_classe_en_enseignement_des_arts_plastiques_2020-2021_version_13_aout_2020_MEP.pdf
3. ATEQ, <https://theatreeducation.qc.ca/covid-19-referentiel-du-plan-de-retour-securitaire/>
4. CNESST, <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2152-Guide-Scolaire.pdf>
5. Conciergerie : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>
6. *Culture à l'école, <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c53613>
7. Directions régionales, <https://www.quebec.ca/gouv/ministere/culture-communications/coordonnees/directions-regionales/?id=5711>
8. *Durée du virus sur les surfaces, nettoyage, désinfection des locaux et du matériel, <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/#c53182>
9. Fédération de cheerleading du Québec, [https://www.publicationsports.com/ressources/files/765/Communique-de-mise-a-jour-19-juin-2020_\(2\).pdf](https://www.publicationsports.com/ressources/files/765/Communique-de-mise-a-jour-19-juin-2020_(2).pdf)
10. *Installations sportives, <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/#c58763>
11. Lavage des mains, <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/prevention-des-accidents-des-lesions-et-des-maladies/lavage-des-mains/>
12. *Mesures budgétaires, <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c53613>
13. *Mesures de distanciations, <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c62686>
14. Mesures d'hygiène avec le matériel, <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2152-Guide-Scolaire.pdf>
15. Port du couvre visage, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/affiche-port-du-masque.pdf?1597860219>
16. *Programme particulier, <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/#c58763>
[https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c5361318.](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c5361318)
17. RQD, https://www.quebecdanse.org/wp-content/uploads/2020/05/relance_chaine_danse_sante_securite_rqd_public-2020-05-28.pdf
18. Santé publique, <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/directives-reprise-activites-sportives/>
19. *Sorties scolaires, <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/#c53613>
20. Ventilation, <https://www.quebecdanse.org/2020/07/03/mesures-sanitaires-dans-les-studios-de-danse-precisions-du-mcc/>

*** Tous les hyperliens du Gouvernement du Québec devront être copiés-collés afin de vous rendre sur la bonne page web. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante: <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>**

Crédits

Conception: les membres du CA de l'AQEDÉ.

Recherche et rédaction: Élie Mainville , Anouk Michaud, Catherine Tessier et Channie Tondreau.

Relecture: Estel Belval, Audrey Dunn, Marjolaine Gouin, Élie Mainville, Anouk Michaud, Adèle Morrissette, Mélanie St-Georges, Catherine Tessier et Channie Tondreau.

Remerciements: à l'ATEQ, l'AQESAP et au RQD d'avoir rendu leur document public et d'avoir grandement inspiré et orienté notre ouvrage.

Partagez-nous la façon dont ces mesures se mettent en place dans votre milieu.

Pour ne rien manquer et rejoindre la communauté, devenez membre.

Pour nous joindre:

info@aqede.org

Suivez-nous sur notre page Facebook et sur *Instagram* @aqede_danse .